

# entreprises fluviales de France

## COVID-19 ET TRANSPORT FLUVIAL

### Des femmes et des hommes qui décident d'affronter chaque jour la crise sanitaire et économique au service de leur pays

**E2F participait à la réunion qu'organisait ce jour le secrétaire d'État chargé des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI avec les acteurs des filières maritime et fluviale, pour faire le point sur la crise du COVID-19.**

Malgré le confinement, les transporteurs fluviaux, partenaires des chaînes logistiques, se mobilisent chaque jour pour assurer la continuité de l'approvisionnement des produits de première nécessité, au premier rang desquels les produits alimentaires et énergétiques indispensables à la vie de la Nation mais aussi les produits sensibles qui ne peuvent pas prendre la route, ou encore l'évacuation des déchets et leur valorisation.

Plusieurs grandes filières industrielles ou commerciales qui maintiennent également à minima leur activité de production pendant la crise en dépendent aussi largement : sans mode massifié comme le fluvial ou le ferroviaire c'est leur activité toute entière qui s'arrête. L'économie du conteneur au départ de nos grands ports maritimes continue également de compter massivement sur le fluvial.

Cette poursuite d'activité est rendue possible par l'engagement de nos personnels, la confiance que continue de nous accorder les chargeurs, et la continuité de service assurée par les gestionnaires d'infrastructures et les différents acteurs de la chaîne logistique et transport.

Le secteur du tourisme fluvial, totalement à l'arrêt depuis le 14 mars 2020, subit de plein fouet les conséquences économiques de la crise et a choisi par plusieurs initiatives de solidarité de contribuer à l'effort sanitaire en mettant à disposition ses bateaux aux services médicaux à Paris et Lyon - c'est notamment le cas de la compagnie strasbourgeoise Croisieurope.

Deux points d'attention décisifs pour affronter la crise sanitaire et économique : l'accès aux équipements de protection individuelle – EPI (Masques, gel, EPI, ...) et la possibilité de recours aux dispositifs d'activité partielle.

**Pour Didier Leandri, Président délégué général :**

*« L'engagement du Ministre et des pouvoirs publics en appui de la filière fluviale française est essentiel, d'abord et avant tout pour que les femmes et les hommes qui choisissent chaque jour de se mettre au service des autres soient protégés et soutenus ».*

**CONTACT PRESSE :**

**Mme Vanessa GIRARDEAU**

**01.42.60.36.64 / [vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)**